



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: **MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3**

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3**

(Mélange B minérale composant ne nécessite pas d'étiquetage)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Utilisation de la substance/du mélange:

Construction routière / Emulsion de bitume / Mortier de réparation

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Prodo SA

#### Rue / Case postale

Route de l'Industrie 78

#### Désignation du pays/ Code postale / Ville

CH-1564 Domdidier

#### Téléphone / Télécopie

+41 (0) 26 676 92 00 / +41 (0) 26 676 92 09

#### Contact pour renseignements techniques

Laboratoire CTW

#### Téléphone / e-mail

+41 (0) 61 467 65 60 / e-mail: paul.waldvogel@ctwmutter.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, CH-8028 Zürich, +41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégé: **145**

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**Classification selon la directive 1272/2008 67/548/CEE ou la directive 1999/45/CE :** néant

#### Indications de dangers particulières pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la „Directive générale de classification pour les préparations de la CE“, dans la dernière version valable.

#### Système de classification:

La classification correspond aux listes actuelles CE, celles-ci étant toutefois complétées par des informations tirées de la littérature spécialisée et livrées par la société.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: **MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3**

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage conformément aux directives CE / au règlement sur les substances dangereuses.

Tenir compte des mesures de précaution usuelles lors de l'utilisation de produits chimiques.

**Pictogrammes de danger:** néant.

**Mention d'avertissement :** néant.

**Mentions de danger/H-Phrases :** néant.

**Mentions de danger/P-Phrases:** **P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

**P281** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**P309** EN CAS d'exposition ou d'un malaise:

**P314** Consulter un médecin en cas de malaise.

**P401** Stocker conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

**P501** Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

## 2.3 Autres dangers

Le contact de bitumes chauds avec des émulsions de bitume conduit à un débordement des contenants. Risque d'incendie et d'explosion en cas de surchauffe.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description:

#### Composants dangereux:

CAS-No.: Numéro CE:	Poids -%	Pictogrammes GHS	Indications de dangers
Acide gras, huile de tall 65817-50-7 272-755-6	~ 1 - 2	GHS05	H314
Chlorhydrique 7647-01-0 231-595-7	< 1	GHS04, GHS05, GHS06	H280, H331, H314

#### Composants les plus important:

CAS: 8052-42-4 Numéro CE: 231-791-2	~ 50 - 70	bitume Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail communautaire
CAS: 7732-15-5 Numéro CE: 231-791-2	~ 30 - 40	eau

#### Information supplémentaire:

La signification des avertissements de danger indiqués ci-dessus figurent au chapitre 16.

**Indication au bitume:** Numéro CE 232-490-9, Numéro RTECS CI9900000

N° d'enregistrement REACH 01-2119480172-44-0046



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications généraux:** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Déplacer la victime à l'air frais.

**En cas d'inhalation:** Donner de l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau:** Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer les yeux ouverts pendant 15 minutes avec de l'eau courante. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:** Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés:** de l'eau à grand jet.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:**

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde de soufre (SO<sub>x</sub>)

Sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S)

Produits de décomposition organiques

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### 5.3 Indications aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:**

Porter des vêtements de protection complets y compris un appareil respiratoire autonome.

Voir sous le point 8.

**Information supplémentaire:** Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ventiler complètement les locaux concernés. Fermer les fuites, sans pour autant courir de risque.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les canalisations, les eaux superficielles ou la nappe phréatique.  
En cas de dispersion en grande quantité, informer les autorités compétentes.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide à l'aide d'un produit absorbant (sable, Kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Laisser figer, ramasser mécaniquement.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au chapitre 13.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Pour obtenir des informations concernant la sécurité de la manipulation, consulter le chapitre 7.

Pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnelle, consulter le chapitre 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs, éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Respecter les règles générales de protection préventives anti-incendie en matière d'exploitation.

Éloigner les sources inflammables - ne pas fumer.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Stockage :** Stocker en fûts métalliques bien fermés au frais et au sec. Protéger du froid.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:** Aucune exigence particulière.

**Indications pour stockage commun:** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger du froid.

Classification selon le règlement allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Aucune autre indication, voir chapitre 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

<b>8051-42-4 bitume</b>	
MAK (Suisse)	10 mg/m <sup>3</sup>

  

<b>7647-01-0 Chlorhydrique</b>	
AWG (Allemagne)	3 mg/m <sup>3</sup> 2(l); DFG, Y
MAK (Autriche)	Valeur à court terme: 15 mg/m <sup>3</sup> , 10 ml/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 8 mg/m <sup>3</sup> , 5 ml/m <sup>3</sup>
MAK (Suisse)	Valeur à court terme: 6 mg/m <sup>3</sup> , 4 ml/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 3 mg/m <sup>3</sup> , 2 ml/m <sup>3</sup>

**Information supplémentaire:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Protection individuelle:**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour la mise en œuvre de produits chimiques.

Tenir à l'écart des boissons, des produits alimentaires et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les brouillards de vaporisation.

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire.

**Protection des mains:** Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le produit représentant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit ainsi être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées.

**Protection de la peau et du corps:** Vêtements de protection de travail habituels. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques.

S'il existe un risque de contact avec la peau, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: **MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3**

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

#### Aspect

Aspect:	liquide
Couleur:	brun
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif :	non déterminé

**Valeur du pH à 20 °C :** ≥ 2,5 - 4

#### Changement d'état

Point/plage de fusion :	non déterminé
Point/plage d'ébullition :	≥ 100°C

**Point d'inflammation :** > 100°C

**Inflammabilité (solide, gazeux) :** non applicable.

**Température d'inflammation :**

**Température de décomposition :** > 350 °C

**Explosivité :** Le produit est non explosif.

#### Limites d'explosion :

Inférieure :	non déterminé.
Supérieure :	non déterminé.

**Pression de vapeur à 20 °C :** 23 hPa

Densité à 20 °C : ca. 1 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative : non déterminé.

Densité de vapeur : non déterminé.

Vitesse d'évaporation : non déterminé.

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : non déterminé.

Viscosité :

Dynamique	50 - 60 mPa ´s bei 20°C
Cinématique :	non déterminé.

### 9.2 Autres informations

COV UE: 0% - COV de la Suisse: 0%



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: **MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3**

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec des acides forts et les alcalis, les agents oxydants.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut créer différentes substances dont la composition exacte dépend des conditions de la décomposition.

En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>. En cas de décomposition thermique, dégagement d'oxyde de soufre.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 8052-42-4 bitume

Oralement	LD50	> 5000 mg/kg (Souris) RTECS EC 1210500
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (Lapin) IUCLID-Data

#### Effet primaire d'irritation:

**De la peau:** Irritation légère possible.

**Des yeux:** Irritation légère possible.

**Sensibilisation:** Le contact peut provoquer une sensibilisation de la peau.

#### Indications toxicologiques complémentaires:

Des concentrations élevées de vapeurs provoquent une irritation des voies respiratoires supérieures. Des concentrations très élevées peuvent entraîner un malaise, des maux de tête et une perte de connaissance. Le produit est à la méthode de calcul des lignes directrices de classification de la CE pour les préparations telles que publiées dans les derniers dangers suivants: **Irritation**



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 12. Umweltbezogene Angaben

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel de bioaccumulation est considéré comme faible. Log P  $o/w > 6$ , EEC IUCLID

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune mobilité donnée.

**Autres indications écologiques:**

**Indications généraux:**

Classe d'impact sur l'eau (WKG) 1 (auto-classification): faible mise en danger de l'eau selon l'appendice 4 du règlement allemand sur les substances dangereuses pour l'eau (VwVwS).

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** non applicable.

**vPvB:** non applicable.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:**

Recycler le produit usagé ou l'affecter à un autre usage dans la mesure du possible.

Sinon, le remettre à un centre de collecte agréé.

**Code de déchet:**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les codes de déchets ne sont plus seulement relatifs aux produits eux-mêmes mais essentiellement à leurs applications. Le code de déchet valable pour l'application concernée figure dans le Catalogue Européen des Déchets.

**Emballages non nettoyés:** Élimination conformément aux prescriptions des autorités locales.

**Recommandation:** Vider entièrement les récipients et les amener nettoyés à un centre de reconditionnement ou de recyclage. Élimination des récipients uniquement en concertation avec les autorités locales.

**Emballage prêté:** Une fois l'emballage soigneusement vidé, bien le refermer et le retourner au fournisseur sans le nettoyer. Veiller à ce qu'aucun corps étranger ne se trouve dans l'emballage!

**Autres récipients:** les vider entièrement et les amener nettoyés à un centre de reconditionnement ou de recyclage.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: **MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3**

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA néant

### 14.2 Description des marchandises

ADR, IMDG, IATA néant

### 14.3 Classe

ADR, IMDG, IATA  
Classe néant

### 14.4 Group d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

### 14.5 Dangereux pour l'environnement

non applicable.

Polluant marin: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur non applicable.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable.

UN „Model Régulation“

-

## 15. Information réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classification selon le règlement allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV): -

Classe d'impact sur l'eau : WGK 1 (auto-classification): faible mise en danger de l'eau.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 27.04.2015

Nom commercial: **MSK Flüssigasphalt Komp. A und B 0/2 und 0/3**

Date de révision: 18.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F0328 - F08304

## 16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Service établissant la fiche technique

Cf. service chargé des renseignements

### Abréviations et acronymes:

- LEV:** Local Exhaust Ventilation (Ventilation locale par aspiration)
- RPE:** Respiratory Protective Equipment (Équipement de protection respiratoire)
- RCR:** Risk Characterisation Ratio (Ratio de caractérisation des risques) (RCR= PEC/PNEC)
- ADR:** Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
- IMDG:** International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
- IATA:** International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
- GHS:** Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
- CLP:** Classification, Labelling and Packaging (Classification, Étiquetage, Emballage) (Règlement CE No. 1272/2008)
- GefStoffV:** Gefahrstoffverordnung (Règlement allemand sur les substances dangereuses) (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
- DNEL:** Derived No-Effect Level (REACH) (Dérivée sans effet-Level (REACH))
- PNEC:** Predicted No-Effect Concentration (REACH) (Prédit concentration sans effet (REACH))
- LC50** Lethal concentration, 50 percent (Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée)
- LD50** Lethal dose, 50 percent (Dose létale pour 50 pour cent de la population testée)